



Désaffectation partielle du columbarium de L'Abbaye

Conformément aux articles 70 à 74 du Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres du 12 septembre 2012, la Municipalité informe la population qu'elle va faire procéder à la désaffectation partielle du columbarium de L'Abbaye à partir d'août 2023. Sont concernées les cases suivantes :

- N° 7 – Christine Haefeli-Haldi (1909-1989)
- N° 8 – Yvette Muller-Clot (1922-1989)
- N° 21 – Marcel Besse (1912-1982)
- N° 25 – Emile Guignard-Meylan (1894-1984) et Gabrielle Guignard-Meylan (1897-1985)
- N° 33 – Albert Oguey (1901-1986) et Yvonne Oguey (1904-1988)
- N° 34 – Graziella Cabras (1933-1987)

Les familles intéressées par la reprise des urnes et entourages sont priées d'en faire la demande par écrit à la Municipalité de L'Abbaye, Route de l'Hôtel de Ville 14, 1344 L'Abbaye, avant le 31 juillet 2023. Passé ce délai, aucune demande ne sera prise en considération.

La Municipalité